

# NOUVELLES SAHRAOUIES

**AMINATOU HAIDAR  
MILITANTE SAHRAOUIE DES DROITS HUMAINS**



**LANCE UN CRI D'ALARME SUR LA RÉPRESSION  
MAROCAINE AU SAHARA OCCIDENTAL**

---

# NOUVELLES BREVES

**12.08.2006**

## **Préparation d'un coup d'Etat au Maroc**

Des limogeages et des mutations ont été opérés dans l'armée marocaine à la suite de l'arrestation de cinq militaires, membres présumés d'une cellule terroriste de 44 personnes démantelée le 7 août dernier. Cette cellule comptait renverser le régime et instaurer un Etat islamique. Les militaires arrêtés feraient partie des forces aériennes.

**14.08**

## **Anniversaire à Dakhla**

Lors de la célébration du 27<sup>e</sup> anniversaire de l'annexion de Dakhla par le Maroc, un Sahraoui, El Mami ould Taleb Omar, a fait irruption devant l'officialité régionale réunie au siège de la willaya en criant des slogans indépendantistes. Il a été immédiatement maîtrisé et copieusement battu. On n'en sait rien de plus, mais des quartiers de la ville ont été couverts de drapeaux et de tracts à l'occasion de cet anniversaire.

**23.08**

## **ONU: départ du représentant spécial**

M. Francesco Bastagli, nommé représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara Occidental en août 2005, est arrivé à la fin de son mandat. Il a pris congé des autorités sahraouies en exprimant son regret de quitter ses fonctions alors que «le conflit sahraoui reste ouvert sur le plan politique». M. Bastagli a manifesté sa confiance dans la volonté du peuple sahraoui à soutenir les efforts des Nations Unies pour l'autodétermination et pour une solution satisfaisante au conflit du Sahara Occidental.

**01.09**

## **Norvège et pétrole**

Le fonds norvégien du pétrole, qui avait retiré ses investissements de Kerr McGee pour des raisons éthiques, a révisé son attitude, l'entreprise américaine s'étant retirée du Sahara Occidental.

**06.09**

## **Crise humanitaire et alimentaire**

Le HCR va dépêcher un envoyé afin de négocier avec les Sahraouis au sujet de l'aide humanitaire octroyée aux Sahraouis de Tindouf et massivement diminuée récemment. L'ambassadeur sahraoui en Algérie a qualifié de «machiavélique la tentative de faire pression sur les Sahraouis par ce moyen (si les aides sont coupées aux Sahraouis, ils iront demander l'aumône au Roi)». Il a ajouté que «les Sahraouis ne sont pas venus en Algérie parce qu'ils avaient faim mais parce que c'est un peuple fier et prêt à manger de la terre plutôt que d'abandonner ses droits légitimes...». Il a rappelé que le Droit international interdit d'utiliser la nourriture comme arme pour des buts politiques et de faire pression sur les réfugiés pour leur faire accepter la proposition d'autonomie.

**06-07.09**

## **Visite officielle russe**

Le Président russe Vladimir Poutine s'est rendu pour la première fois au Maroc «à l'invitation du Roi du Maroc». Le porte-parole officiel du ministère russe des Affaires étrangères a précisé que la Russie se prononçait en faveur d'une solution politique acceptable sous l'égide des Nations Unies pour la question du Sahara Occidental. Selon l'agence Novosti, plusieurs hommes d'affaires accompagnaient Poutine. Andrei Maslov, de la société d'information Af-Ro, a déclaré que «le Maroc pourrait aussi proposer à Gazprom d'investir dans des champs d'hydrocarbures situés au Sahara Occidental. Cependant ces investissements seraient très risqués vu que le statut de cette région n'a pas encore été fixé». Plusieurs accords de coopération bilatérales ont été conclus à l'occasion de cette visite, le plus important étant la Déclaration commune sur le partenariat stratégique entre le Royaume du Maroc et la Fédération de Russie.

---

**14.09**

### **Union européenne**

La Finlande préside actuellement l'Union européenne. Son ministre des Affaires étrangères a réaffirmé la position de son pays «en faveur du respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination» et rappelé «l'intérêt que porte son pays au respect des droits de l'homme au Sahara Occidental, à la poursuite du programme d'échange de visites entre les familles sahraouies ainsi qu'à l'aide humanitaire aux réfugiés sahraouis».

**14.09**

### **Accords pétroliers**

Le Président sahraoui a ratifié trois accords pétroliers et gaziers signés en mars dernier avec trois firmes britanniques.

**16.09**

### **Délégation de l'Union européenne**

Une délégation ad hoc du Parlement européen, composée de 7 eurodéputés des différents groupes et chargée d'enquêter sur les violations des droits humains au Sahara Occidental, est en visite dans les camps de réfugiés sahraouis.

Le Président sahraoui a rejeté, lors d'un entretien avec cette délégation, «toute forme de négociations» avec le gouvernement marocain «qui ne soit pas basée sur le Plan de règlement Baker ou sur le Plan de paix...»

La délégation se rendra, début octobre au Sahara Occidental. (voir ci-après 04.10)

**30.09**

### **Nourriture: appel urgent**

Le stock de sécurité des aliments de base dans les camps de réfugiés sahraouis sera épuisé à la fin du mois d'octobre, a averti le Croissant Rouge Sahraoui (CRS). Pour couvrir les besoins alimentaires jusqu'à fin 2006, le CRS a besoin de 7'700 tonnes d'aliments de base. Le CRS affirme que la principale cause de cette situation revient au fait que le HCR et le PAM n'honorent pas leurs engagements à la suite des pressions du Maroc.

**30.09**

### **Visite des familles**

Le coordinateur sahraoui avec la MINURSO a dénoncé «le blocage par le Maroc des échanges de visites entre les familles sahraouies». Il a indiqué que la reprises de ces visites était prévue pour le début du mois d'octobre après que le Polisario ait accepté toutes les propositions de programme qui lui ont été soumises par le HCR en juillet, puis en août et enfin en septembre.

**04.10**

### **Délégation européenne et Maroc**

Le Maroc a refusé, à moins de 48 heures de son départ, de recevoir la délégation ad hoc du Parlement européen pour le Sahara Occidental, prévue et organisée depuis une année au moins. La Maroc invoque la composition déséquilibrée de la délégation, dont trois membres sur cinq font partie de l'intergroupe «Paix pour le peuple sahraoui», alors que sa composition a été fixée par les groupes politiques du parlement et était connue du Maroc depuis le début des négociations.

Deux membres de cette délégation ont exprimé leur «extrême préoccupation qu'un gouvernement tiers intervienne dans la composition d'une délégation du Parlement européen, un fait grave qui devrait être pris en considération dans de futures relations entre le Parlement européen et les représentants du royaume du Maroc.»

**13.10**

### **Tapis roulant détruit**

Selon le quotidien marocain Al-Ahdath Al-Maghribia, le tapis roulant transportant le phosphate a été détruit par une explosion dans la nuit du 10 au 11 octobre sur une distance de 20 mètres. Un drapeau du Front Polisario a été retrouvé à proximité.

**01.11**

### **Violations des droits humains**

Dans un communiqué, le président de la Commission des droits de l'homme du CORCAS (Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes) dénonce «la situation catastrophique» des droits humains dans le

---

territoire et confirme le rapport du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme. Il demande au président du CORCAS d'orga-

niser d'urgence une assemblée générale extraordinaire pour examiner la situation.



## **ONU: LA COMMISSION DE DECOLONISATION VOTE UNE RESOLUTION EN FAVEUR DES SAHRAOUI**

Lors de sa dernière session, le 13 octobre 2006, la Commission de décolonisation de l'ONU a adopté, par 76 voix pour et aucune contre, une résolution réaffirmant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Elle réitère la validité du plan de règlement accepté depuis 1991 par le Maroc et le Front Polisario et approuvé par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Elle souligne également le soutien de la communauté internationale recueilli par le Plan Baker que le Conseil de sécurité a

unanimentement entériné en tant que solution politique optimale au conflit du Sahara Occidental.

C'est une belle victoire pour tous ceux qui soutiennent la cause sahraouie et un camouflet pour la politique chérifienne qui n'a pu compter sur aucun appui.

A noter que la Suisse a fait partie des 76 voix favorables à cette résolution, ce qui montre que notre gouvernement a une bonne connaissance de ce dossier.

---

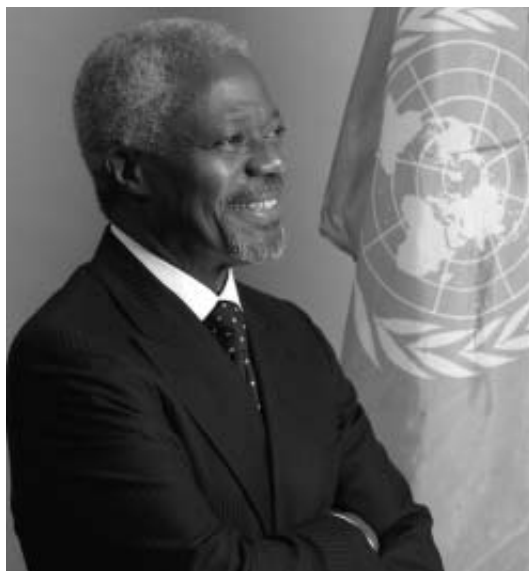
# NOUVEAU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU

Dans son long rapport, Kofi Annan fait le point sur l'évolution de la situation des derniers six mois et rappelle quatre faits importants: le discours du trône de Mohammed VI du 29 juillet, où il a fait état de l'avancement du projet d'autonomie, la libération de 48 prisonniers dont 38 militants sahraouis le 22 avril, la poursuite «des manifestations appelant au respect des droits de l'homme et du droit à l'autodétermination» dans le territoire et la signature de l'accord de pêche entre l'Union européenne et le Maroc le 26 juillet. Kofi Annan énumère ensuite les diverses activités de la MINURSO, il annonce que les visites familiales vont reprendre début novembre et mentionne qu'il reste encore 12 migrants illégaux à Bir Lahlou.

Les activités de l'Envoyé personnel, Peter van Walsum, sont détaillées sur cinq pages. Celui-ci a contacté les parties intéressées, ainsi que les autorités algériennes, mauritaniennes, espagnoles, américaines et françaises. Le Maroc l'a informé récemment que la proposition d'autonomie «serait présentée au cours des prochains mois.» Les dirigeants du Front Polisario ont fait savoir à Peter Van Walsum, «qu'ils opteraient pour la poursuite de l'impasse en ayant pleinement conscience que cela ne pouvait que mener à la reprise de la lutte armée.» Certains ajoutant qu'il leur serait difficile de résister à la pression des jeunes Sahraouis frustrés qui veulent se battre.

Constatant que les positions des parties sont restées inconciliables, Kofi Annan recommande une nouvelle fois «des négociations directes, sans conditions préalables, entre les deux parties», en précisant cette fois qu'elles doivent avoir comme «seul objectif convenu, l'exercice de l'autodétermination». Il appelle donc les parties à renoncer pour l'une à parler d'indépendance, pour l'autre d'autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine.

Il reprend d'autre part la recommandation du récent rapport du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, préco-



nisant «que tout soit mis en œuvre pour assurer le respect des droits de l'homme du peuple du Sahara Occidental» et demande que l'ONU examine le meilleur moyen d'y parvenir. Enfin, il recommande la prolongation du mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2007.

## Réaction du Front Polisario

Le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU, Boukhari Ahmed, a déclaré que le rapport «place le conflit dans sa véritable nature en tant que problème de décolonisation et établit clairement des limites aux illusions du Maroc pour impliquer l'ONU dans une opération visant à légitimer son occupation coloniale de notre pays». Exprimant la «satisfaction» du Front Polisario pour ces constatations du Secrétaire général, Boukhari rappelle que «l'unique solution viable, réaliste, juste et qui bénéficie du soutien de la communauté internationale est l'organisation d'un référendum d'autodétermination». Le Front Polisario, a-t-il rappelé, estime qu'il est «nécessaire maintenant non pas de reprendre des négociations mais d'appliquer les accords signés».

---

## NOTRE ACTION «INONDATIONS» DES NOUVELLES DE BIR GUENDOZ

Bonnes nouvelles de la daïra (commune) de Bir Ghendouz qui nous avait été attribuée après les terribles inondations de février dernier. Comme nous vous le disions dans notre dernier Bulletin, les Fr. 30'000.- que nous avons récoltés grâce à votre générosité avaient été transmis au Croissant Rouge Sahraoui.

Nous sommes en mesure, aujourd'hui de vous donner des nouvelles de cette opération.

Elles nous ont été transmises par le responsable de la daïra M. B'Akhay Hamdi Ismaël qu'a rencontré Elisabeth Bäschlin de Berne en octobre dernier.

La première nouveauté par rapport à ce que nous annoncions, c'est que les Sahraouis ont réussi à récupérer quasiment tous les matériaux des constructions détruites: poutres et tôles des toits, portes et fenêtres ainsi qu'une bonne partie des briques.

Ainsi le coût de reconstruction prévu a pu être considérablement diminué.

Ce constat a permis aux responsables de la daïra de décider que nos Fr. 30'000.- pourraient être répartis non pas entre les 20 familles prévues, mais entre 80. Ces 80 familles ont donc reçu l'équivalent de Fr. 375.- chacune, ce qui leur a permis d'acheter le ciment, la peinture et les autres éléments nécessaires.

Ces 80 bénéficiaires ont été désignés par les élus locaux qui ont mis l'accent sur les familles monoparentales, celles au plus petit revenu ou celles qui ne reçoivent pas d'aide d'ailleurs.



*Mme F., veuve avec 7 enfants dont l'ainé a 15 ans, devant sa maison nouvellement construite. Grâce à la subvention reçue elle a pu la faire, dit-elle: «aussi belle que cela.»*

---

Ces familles ont donc entrepris, avec l'aide de voisins, la reconstruction de leur habitation, mais certaines ont choisi des endroits sur les collines des environs et plus dans la vallée, ce qui a occasionné un dispersément des maisons. Il n'est donc pas possible d'avoir une vue d'ensemble de l'opération.

Ce qui est intéressant de constater, c'est que la manière dont nous avons envisagé notre aide financière a parfaitement joué. Le Croissant Rouge Sahraoui a transmis nos Fr. 30'000.- à la willaya (province) d'Aoussert qui les a fait suivre à la daïra. Celle-ci en a accusé réception et fait signé à chaque bénéficiaire un reçu. Ces familles devront,

une fois les travaux terminés, justifier leurs dépenses et présenter un bilan.

Ainsi la transparence la plus totale a présidé à toute cette action et a eu un effet didactique non négligeable auprès de tous ses acteurs. Nous considérons que cette manière de faire a été bénéfique et a montré que même avec des sommes relativement modestes, mais avec une prise de responsabilités de tous et toutes et un désir certain d'efficacité, un résultat très satisfaisant a été obtenu.

Merci encore une fois à tous ceux et celles qui ont participé à cette action de solidarité et de reconstruction.



*Le responsable de la daïra, M. B'Akhay, avec Mme B. et sa nouvelle habitation.*



*Une autre bénéficiaire avec sa fille. Au fond, d'autres maisons nouvellement construites.*



*Des voisins participent à la construction et donnent un coup de jeune aux tôles récupérées.*



*Une tente rafistolée en attendant de pouvoir emménager dans la nouvelle demeure en voie d'achèvement.*



---

# TÉMOIGNAGE DU PRISONNIER POLITIQUE SAHRAOUI YAHDIH ET TARROUZI,

## DEFENSEUR DES DROITS DE L'HOMME AU SAHRAOUI ET MEMBRE DU COLLECTIF POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS AU SAHARA OCCIDENTAL (CODESA).

*De la prison Noire «Carcel Negra» à El-Aiun/Sahara Occidental je rédige ces lignes pour témoigner. Le mercredi 13 septembre 2006 à 21 h 30 GMT j'ai été enlevé d'un cyber-café situé au boulevard «Hassan II/Arbi Massoud» à la ville de Tan-Tan au sud du Maroc.*

*Quatre (4) éléments en civils m'ont conduit vers un grand engin de couleur blanche non immatriculé dans lequel j'ai été frappé à coups de pied et de matraque dans des parties sensibles de mon corps, menottes à la main et les yeux bandés.*

*A ces traitements inhumains et pendant une heure de trajet, mes tortionnaires m'ont adressé de nombreuses insultes et propos racistes ainsi que des menaces de liquidation physique.*

*La plupart des questions qui m'ont été posées étaient à propos du conflit au Sahara Occidental et les relations que j'entretiens avec les sites Internet sahraouis, et aussi sur mes relations avec des défenseurs et militants sahraouis des droits humains dans la région et à l'étranger comme Brahim Noumria, Houcine Lidri, Mohamed Elmoutaoukil, Aminatou Haidar, Ali Salem Tamek, Fatma Ayach, Sidi Mohamed Daddach, Hmad Hammad, Brahim Sabbar et d'autres...*

*D'autres questions m'ont été adressées aussi sur des responsables du Front POLISARIO et des organisations internationales comme Amnesty International, Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), le bureau international*

*pour le respect des droits de l'homme, L'association française pour la solidarité avec les peuples d'Afrique, Human Rights Watch...*

*Sous la torture, mes quatre tortionnaires marocains m'ont demandé de donner des informations sur les points suivants:*



- *Les Sahraouis qui dirigent l'Intifada de l'indépendance et aussi sur l'agenda des militants sahraouis de l'intifada au Sahara Occidental, au Sud du Maroc et aux sites universitaires au Maroc.*
- *Les préparatifs à El-Ayoune pour le retour d'Aminatou Haidar.*
- *Les moyens financiers et matériels que je possède pour communiquer avec les organisations internationales, les journaux étrangers, sites Internet sahraouis, bureaux du Polisario à l'étranger...etc*
- *Mes participations aux manifestations des Sahraouis pour réclamer le droits à l'autodétermination et à l'indépendance.*

---

*Ensuite, Les 4 tortionnaires marocains m'ont déshabillé dans un froid atroce avant de me menacer de viol ou encore de m'enterrer vivant si je refusais de citer l'hymne marocain.*

*J'ai refusé catégoriquement de citer un tel hymne, un refus qui m'a coûté une longue séance de torture systématique physique et psychologique après laquelle je me suis effondré.*

*Quand je me suis réveillé, je me suis trouvé dans un petit véhicule entouré par deux policiers marocains qui m'ont conduit vers le siège de la sûreté marocaine (Wilaya de la sécurité) à El-Ayoune/Sahara Occidental.*

*Le lendemain j'ai été transféré vers le siège de la Police Judiciaire marocaine (PJ) pour une nouvelle séance d'interrogatoires musclés qui a été menée par de nombreux agents des renseignements marocains (pistolets à la main) accompagnés de responsables sécuritaires marocains comme le tortionnaire Ichi Bou Hassane (GUS), ce dernier m'a demandé mon opinion sur le projet d'autonomie proposé par le Maroc. Quand je lui ai répondu que ce projet est né handicapé et que toute solution qui ne prend pas en considération les droits du peuple du Sahara Occidental à l'autodétermination restera incapable de mettre fin au conflit.*

*Cette dernière déclaration m' a coûté elle aussi une nouvelle séance de torture systématique avant de me jeter dans une minuscule cellule très sale et insupportable pour un être humain et dans laquelle je suis resté durant quelques heures avant d'être renvoyer encore une fois vers le siège de la sûreté marocaine (Wilaya de la sécurité) à El-Ayoune/Sahara Occidental dans lequel on m'a fait signé des documents (PV) sous des menaces avec armes (pistolets).*

*Le samedi 16 septembre 2006, on m'a présenté à un juge marocain au tribunal d'El-Ayoune/Sahara Occidental*

*avec des chefs d'accusations similaires à ceux lancés par l'état marocain contre de nombreux défenseurs et militants sahraouis des droits humains.*

*Avant de demander une expertise médicale suite aux actes de torture physiques, j'ai déclaré à ce tribunal marocain mon refus catégorique de ses chefs d'accusations mensongères en annonçant haut et fort que mon enlèvement et ma torture n'est qu'un acte de vengeance de la part de l'Etat marocain qui a toujours essayé de freiner mes activités en faveur de l'autodétermination et l'indépendance du peuple du Sahara Occidental.*

*Le juge marocain d'instruction a ordonné mon transfert vers la prison Noire « Carcel Negra » dans lequel je me trouve actuellement avec plus de 18 prisonniers politiques sahraouis emprisonnés séparément avec des détenus du droit commun et dans des conditions inhumaines et catastrophiques.*

*PS: On m'a confisqué mon téléphone portable et mes lunettes de vue.*

*Ettarrouzi Yahdih, Fait à El-Ayoune/Aiun Le 28/10/2006 (Sahara Occidental).*



---

## CRI D'ALERTE SUR LA REPRESSION COLONIALE MAROCAINE

Cet article, paru dans «l'Humanité» du 9 octobre 2006, donne la parole à Aminatou Haidar, que nous vous avons présentée dans notre Bulletin N° 119 de février dernier, page 2. Devenue symbole de la résistance sahraouie, elle a fait une tournée dans plusieurs capitales, a été reçue à l'ONU, au Parlement européen et a donné de nombreuses interviews.

«Militante des Droits de l'homme et du peuple du Sahara Occidental, je participe à une campagne internationale de mobilisation qui m'a conduite dans plusieurs pays: Suède, Espagne, Belgique, Italie, Afrique du Sud, Etats-Unis et au parlement européen.

**J'ai témoigné** devant le Conseil des Droits de l'homme des Nations Unies à Genève sur la réalité de la répression marocaine dans mon pays où les droits les plus élémentaires dont bafoués depuis trente et un ans d'occupation illégale. Je parle de ce que j'ai vécu dans ma chair et dans ma dignité. A vingt ans, j'ai connu la disparition forcée durant trois ans et sept mois dans les bagnes secrets d'Hassan II. J'y ai survécu comme un millier de Sahraouis ; la plupart n'en sont pas revenus. Rien n'a changé au Sahara Occidental depuis la mort du roi des «jar-

dins secrets» si ce n'est l'intervention de la société civile sahraouie qui s'est levée dès 1999 pour refuser de vivre sous le joug colonial et ne cessera jamais de revendiquer son droit inaliénable à l'autodétermination reconnu par l'ONU. Nous payons cher ces manifestations. J'ai été arrêtée aux urgences de l'hôpital le 17 juin 2005.

J'y étais soignée après un tabassage public lors d'une manifestation pacifique. C'est le célèbre tortionnaire marocain Ichi Abou Hassan qui m'a causé de graves blessures à la tête et des côtes fracturées, puis j'ai passé sept mois en prison.

Depuis le mois de mai, des rencontres sur trois continents m'ont permis d'éclairer sur cette réalité ignorée des grands médias. C'est la voix de l'intifada que j'apporte et je suis heureuse qu'elle soit écoutée. Le 30

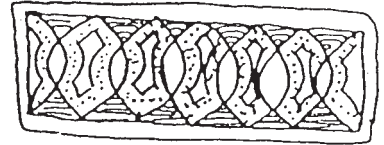
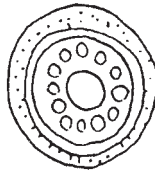
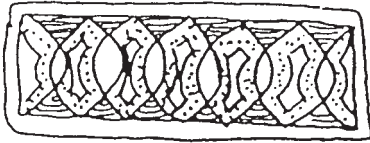


---

mai, à Bruxelles, je me suis adressée aux parlementaires européens. Joseph Borrell, le Président du Parlement, m'a accueillie en séance plénière. La visite d'une délégation de parlementaires européens au Sahara Occidental a été constituée en octobre 2005, elle vient d'être de nouveau refusée par le Maroc qui n'entend pas qu'ils puissent se rendre compte sur place de la situation. Aux Etats-Unis, le courrier de cinq sénateurs et de 18 congressmen a été adressé à Condoleezza Rice, lui demandant « d'appeler le Maroc à respecter le droit à la libre expression et à la libre association de la

population du Sahara Occidental, et de mettre fin à l'usage excessif de la force par les forces de sécurité marocaines ainsi que les détentions injustes», et que la population puisse «se prononcer librement, démocratiquement et pacifiquement sur son futur à travers un référendum».

A Genève, j'ai parlé devant le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU pour relater la répression sur la population sahraouie en général et le harcèlement particulier dont sont victimes les défenseurs des droits de l'homme.



## REPRESSION DES JEUNES ET APPEL A S'EXPATRIER

Une forme de répression semble viser principalement les jeunes, dont un grand nombre, ces derniers temps, ont été arrêtés, dénudés et battus, violés avec divers instruments, obligés d'ingurgiter diverses substances, soumis à des injections de produits inconnus et à diverses formes de tortures, menacés d'être enterrés vivants ou brûlés, obligés de visionner des vidéos de personnes torturées à mort, etc. Dans tous les cas, on leur conseille de quitter le territoire pour aller en Espagne ou dans les camps de réfugiés. Le fait de favoriser l'immigration illégale vers l'Espagne permet au Maroc de se débarrasser de la jeunesse contestataire sahraouie. C'est aussi un moyen de pres-

sion sur l'Espagne et l'Union européenne. C'est finalement une source importante de revenus pour les responsables des divers corps de police, qui, en fermant les yeux sur les départs de bateaux à partir des côtes du Sahara Occidental, partagent avec les patrons des mafias les gains en provenance de cette activité. Les défenseurs sahraouis des droits humains estiment que depuis l'été 2005 environ 500 jeunes Sahraouis ont quitté le territoire. Récemment une barque avec 32 Sahraouis à bord, arborant des drapeaux sahraouis, a été secourue au large de Lanzarote, alors que 24 jeunes ont perdu la vie lors du naufrage de leur embarcation le 8 octobre.

---

Voici quelques extraits de la traduction d'un article paru dans le journal «Al Watan» de Casablanca le 28 octobre dernier. Il est intéressant de noter que ce journal marocain donne la parole à un Sahraoui, résidant en France, favorable à l'autodétermination.

## NAÂMA ASFARI: NOTRE COMITÉ DÉFEND LE DROIT D'AUTODÉTERMINATION AU SAHARA

*Naâma Asfari, président du « Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara Occidental » (CORELSO), pense que le problème du Sahara occidental est « un problème politique international dont la solution ne peut être que l'octroi au peuple sahraoui du droit de s'exprimer par lui-même ».*

Entretien réalisé par Mohamed Salem Dahi.

**Question:** Nous souhaitons, connaître votre travail et, ensuite, connaître l'action et la finalité du « Comité pour le respect des libertés et des droits humains au Sahara Occidental? »

**Réponse:** L'idée de la création du CORELSO, inspirée par les récents événements que la région a connus depuis mai 2005, émane d'un groupe de Sahraouis et de Français résidant en France. Ce « Comité » dans ses statuts et certains de ses documents se donne un double objectif: 1° Agir en coordination avec d'autres associations européennes, préoccupées par la défense des droits humains dans son ensemble, notamment celles qui s'intéressent aux problèmes des droits humains au Sahara Occidental (...) 2° S'intéresser aux problèmes des libertés publiques et des droits humains. (...)

**Q:** Comment voyez-vous la situation du droit humain au Sahara et évaluez-vous le rapport du Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH, Genève le 8 septembre 2006. ndt)?

**R:** Comme vous le savez, la violation des Droits humains dans le territoire est liée à l'expansion militaire et politique que la région a connue depuis 1975. Notre comité, récemment créé, est attentif à ce qui se



*Mets les choses à leur place, elles te mettront à la tienne (proverbe arabe).*

... passe, depuis mai 2005 dans cette région «qu'occupe le Maroc». C'est à partir de cette date que des manifestations pacifiques adoptant des slogans politiques revendiquent le respect des droits humains et des libertés publiques et, en premier, le droit fondamental et existentiel: le droit d'autodétermination. Or, ces manifestations ont été empêchées et entravées; des violations ont été commises parmi lesquelles l'usage inapproprié de la force; la charge sur

les manifestants, les arrestations abusives, les jugements expéditifs. Bref, des violations du droit d'exercer des droits élémentaires comme le droit d'expression et d'opinion, et celui de manifester pacifiquement. (...)

En ce qui concerne le deuxième volet de votre question, nous confirmons les termes du rapport du HCDH, disant que toutes les violations qu'il évoque et explique sont liées fondamentalement à la revendication du droit d'autodétermination. (...) Je veux aussi émettre des réserves sur la réponse officielle marocaine, à travers le Ministère des affaires extérieures, qui qualifie d'illusoire l'appréciation d'un spécialiste de terrain. Le rapport montre, en effet, que la violation des droits humains et libertés fondamentales et le droit d'autodétermination est une question naturelle et objective dans un cas comme celui du Sahara occidental.

**Q:** Comment expliquez-vous les entraves dont vous avez été l'objet récemment ?

**R:** J'ai assisté, dans le cadre légal, en tant qu'activiste et défenseur des droits humains, admis par tous, à toutes les transformations et les violations dont la masse sahraouie a été victime, depuis mai 2005. J'ai assisté, accompagné par un groupe international, à la majorité des jugements des tribunaux que la région a connus, et dont les derniers ont été effectués le 11 octobre 2006 dans la ville d'Aiun, et celui du 19 septembre à Agadir... Cette responsabilité m'oblige à être présent sur le terrain pour observer tout acte relatif aux violations des droits humains et soutenir à la fois les victimes et leurs familles, conformément aux textes internationaux et confirmés par les lois marocaines. Dans mes actions, j'ai été confronté à de nombreuses entraves irresponsables et provocatrices ainsi j'ai été arrêté le 5 octobre 2005 à l'entrée de la ville de l'Aiun, accompagné par deux amies étrangères de nationalité hongroise, durant plus de 4 heures. J'ai été également arrêté le 9 octobre 2006 à 21 heures, conduit au poste de la politique judiciaire et relâché par la suite sans explications, ni motifs sérieux justifiant la raison de mon arrestation. Seule

une allusion m'a été adressée verbalement, à un ensemble d'accusations, sans fondements. Ensuite, on m'a confisqué ma voiture, mon téléphone mobile, ainsi que mon



ال Polisario

*Sur terre, il y a de la place pour tous.*

appareil photo personnel. Tout cela, sans le moindre respect des réglementations d'usage. J'ai donc déposé une plainte détaillée de toutes ces entraves au procureur général de l'Aiun. J'ajoute à cela les campagnes qui tentent d'induire des informations erronées sur la vraie nature de mon travail légitime pour justifier de pratiques et de mauvaises intentions inavouées qui me visent personnellement. Or, toute personne issue de cette région qui agit et défend les droits humains, en toute transparence et conviction, mérite respect et considération.

**Q:** Est-ce que la parité sur le respect des droits humains peut contribuer à trouver une solution définitive au problème du Sahara ? Que pensez-vous de la recommandation du Secrétaire général des Nations Unies, consignée dans son dernier rapport au Conseil de Sécurité, invitant les deux parties à respecter les droits humains ?

**R:** Là, il faut que vous preniez en considération le fait que le problème du Sahara occidental est un problème politique international, il est par sa nature juridique liée aux résolutions des Nations Unies qui insistent sur le fait que sa solution doit passer par l'expression du peuple sahraoui à l'autodétermination, (...) en toute liberté, pour choisir soit l'indépendance, soit le rattachement au Maroc, ou encore tout autre forme d'autodétermination régie par la légalité internationale. (...)

La force d'interposition du MINURSO n'a pas donné des garanties juridiques claires, ni pour observer les violations des droits humains, ni en faveur de la protection des civils sahraouis. Sachant qu'il s'agit d'une demande essentielle de tous défenseurs des droits humains. Il me paraît, après lecture que les derniers rapports du Secrétaire général des Nations Unies et de son envoyé spécial, tentent d'imposer ou de pousser aux négociations directes, sur d'autres

bases qui annulent ce qui précède légalement. Car contraire à la légitimité internationale qui, elle, exige, des Nations Unies le respect des lois juridiques émanant des recommandations de l'Assemblée générale et des résolutions du Conseil de sécurité relatives au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

En ce qui concerne la tentative que le Secrétaire général s'efforce d'inculquer, et celle de son envoyé spécial relative à la nouvelle situation politique, la réalité et la vérité sur le terrain prouvent que la résistance civile légitime déclenchée en mai 2005, qui n'est pas absente de ses rapports (Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental, S/2006/249, 19 avril 2006 ndt), est une réalité qu'il faut d'ailleurs prendre en compte.(...)

©AL WATAN, Casablanca, n° 217, 28 octobre 2006, p. 18. Traduction Ali Omar Yara, Paris, le 4 novembre 2006.

## **REABONNEZ-VOUS**

**Pour continuer à recevoir notre bulletin, à rester informés  
de ce qui se passe au Sahara Occidental et dans les camps de réfugiés**

**Pour manifester votre solidarité avec le peuple sahraoui  
et sa juste lutte pour sa liberté et son indépendance**

**versez votre contribution à notre CCP 12-6818-7**

**Nos 4 numéros annuels et une participation à nos actions  
reviennent à Fr. 20.- ou plus par année.**

**Merci et votre soutien**



---

**MERCI  
DE VOTRE  
SOLIDARITE**

**A TOUS NOS  
FIDELES DONATEURS  
ET A TOUS  
NOS LECTEURS**

**NOUS SOUHAITONS  
UNE ANNEE 2007  
PLEINE DE REUSSITES  
ET DE LIBERTES**

*Le Comité*



---

## ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

### Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8 – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – 2063 Fenin (NE) – Tél. 032 853 50 80

### Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern